

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue à la Salle Innergex Viger-Denonville, le lundi 11 décembre 2017, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Abel Thériault Guillaume Tardif
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Caroline Coulombe
Monsieur le maire	Renald Côté

Était absent :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
------------------------	----------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.12.306
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.12.307
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2017**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**17.12.308
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de novembre 2017 s'élevant à 143 645,55 \$, et des comptes courants s'élevant à 326 801,74 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 470 447,29 \$.

**17.12.309
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de novembre 2017.

ADM-17-11-003
V-17-11-003
L-17-11-003
SI-17-11-003

17.12.310

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de décembre 2017.

ADM-17-12-001

V-17-12-001

L-17-12-001

SI-17-12-001

17.12.311

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de novembre 2017.

ADMINISTRATION

17.12.312

CLÉS DU BUREAU MUNICIPAL ET CODE D'ACCÈS POUR LE MAIRE

ATTENDU QUE le maire désire pouvoir circuler dans les bureaux municipaux en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à monsieur Renald Côté, maire, d'avoir en sa possession la clé passe-partout de la Municipalité ainsi que le code d'accès des bureaux municipaux.

17.12.313

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil doit déposer devant celui-ci une déclaration mise à jour ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, reçoit la déclaration de monsieur le conseiller Abel Thériault.

17.12.314

PARC DU MONUMENT – UTILISATION DE L'EXCÉDENT DU FONDS COURANT ANNUEL

ATTENDU QUE la mise en place du parc du monument a coûté 16 650,92 \$;

ATTENDU QUE le budget prévu était de 9 305 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser l'excédent du fonds courant annuel plutôt que le surplus accumulé non affecté pour combler la différence.

17.12.315

ACHAT DE CHAISES POUR LA GRANDE SALLE – UTILISATION DU BUDGET PRÉVU

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat de 200 chaises auprès du fournisseur Direct chaises pour un montant total de 8 540 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de puiser les sommes à même les postes budgétaires suivants 0331000-000 et 70120-999.

17.12.316

LOGICIEL CONSEIL SANS PAPIER – UTILISATION DU BUDGET PRÉVU

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé au second versement de l'achat du logiciel de conseil sans papier au coût de 1 774,55 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de puiser les sommes à même le budget prévu.

17.12.317

FOURNITURES POUR LA POLITIQUE FAMILIALE – UTILISATION DU BUDGET PRÉVU

ATTENDU QUE la Municipalité a complété la Politique familiale en 2017 pour un coût de 2 825,59 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers de puiser le montant total de 2 825,59 \$ dans le surplus accumulé non affecté, tel que prévu au budget.

17.12.318

TRAVAUX COURS D'EAU MORIN – UTILISATION DU BUDGET PRÉVU

ATTENDU QUE la MRC Rivière-du-Loup a complété les travaux dans le cours d'eau Morin pour un coût de 926 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de puiser le montant total de 926 \$ dans le surplus accumulé non affecté, tel que prévu au budget.

17.12.319

ACQUISITION DU TERRAIN DU 503, RANG 1 SUITE À LA VENTE POUR TAXES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP – UTILISATION DE L'EXCÉDENT DU FONDS COURANT ANNUEL

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat du terrain situé au 503, rang 1, suite à la vente pour taxes impayées, à la MRC de Rivière-du-Loup, le 15 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser l'excédent du fonds courant annuel pour assumer le coût de cette transaction, soit 3 631,46 \$.

17.12.320

ACHAT DE DEUX IMPRIMANTES – UTILISATION DE L'EXCÉDENT DU FONDS COURANT ANNUEL

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'achat de deux imprimantes, à même le budget 2017, pour les nouveaux bureaux municipaux, étant donné la distance des bureaux du directeur et de la trésorière par rapport au bureau de la réception ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser l'excédent du fonds courant annuel pour assumer le coût de cet achat, soit 2 308,50 \$.

17.12.321

ACHAT DE DEUX RÉFRIGÉRATEURS - UTILISATION DU BUDGET PRÉVU

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat de deux réfrigérateurs auprès du fournisseur Tanguay, au montant de 1 399,98, plus les taxes, pour le bar de la grande salle communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de puiser la somme à même les postes budgétaires suivants 0331000-000 et 70120-999.

17.12.322

TRAVAUX DE FOSSÉS DANS LE RANG 3 – UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de puiser la somme de 4 309,47 \$ pour les travaux de fossés du rang 3 Ouest et Est, à même le surplus accumulé non affecté.

17.12.323

OCTROI DU CONTRAT DE MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES AINSI QUE POUR L'APPLICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ENSEMBLE DES DOSSIERS ACTIFS ET SEMI-ACTIFS

ATTENDU QUE la base de données des dossiers de la municipalité n'est plus à jour depuis au moins trois années ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appliquer le calendrier de conservation à tous les dossiers de la Municipalité ;

ATTENDU QUE ces deux mandats deviennent de plus en plus urgents à compléter ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à madame France Richard, archiviste spécialisée dans le monde municipal, de fournir une offre de services en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat de mise à jour de la base de données ainsi que l'application du calendrier de conservation de l'ensemble des dossiers actifs et semi-actifs, pour un montant maximal de 1 710 \$ (soit 285 \$ par jour), étant entendu que le montant pourrait être moindre si le mandat se réalise en moins de 6 journées de travail.

17.12.324

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ANNUEL AUPRÈS DE LA FIRME D'AVOCATS DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de service annuel de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc., pour l'année 2018, au coût de 400 \$, plus les taxes applicables pour le service de support téléphonique, ainsi que le taux de 9 % pour les arrérages de taxes et un taux horaire de 150 \$ pour les mandats connexes.

17.12.325

ACHAT D'UNE ANNONCE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL POUR 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité achète une publicité dans le feuillet paroissial du Secteur de la terre à la mer 2018, au coût de 150 \$.

17.12.326

ACHAT DE MOBILIER POUR LE BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'administration déménage dans des locaux plus vastes et que certains meubles ne sont plus adéquats ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission à Buro plus ;

ATTENDU QUE le bureau de la réception nécessitait des meubles sur mesure afin de maximiser l'espace du local ;

ATTENDU QUE le directeur général ne disposait que d'une petite table de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de meubles, tels que décrits dans la soumission no. 131 de Buro plus, à l'exception des chaises, pour un coût total de 3 591 \$ plus les taxes applicables. Les sommes seront puisées à même le surplus accumulé non affecté.

17.12.327

ACHAT D'UN AMPLIFICATEUR CELLULAIRE POUR LE NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la couverture cellulaire est quasi inexistante à l'emplacement du nouveau centre communautaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir ce service minimal aux usagers du nouveau centre ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à son fournisseur de système téléphonique, Télécom de l'Est, de lui fournir une soumission appropriée au nouveau bâtiment et à ses utilisations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'installation d'un amplificateur cellulaire à l'entreprise Télécom de l'Est, pour un montant de 1 769,50 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission no. 306696. La somme sera prélevée à même les commandites reçues.

17.12.328

ACHAT D'UN COMMUTATEUR 48 PORTS ET DE DEUX BORNES SANS FILS POUR LE NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser Internet dans la grande salle dans un avenir proche pour concrétiser le conseil sans papier ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire également fournir un accès sans fil gratuit à ses usagers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à son fournisseur de services informatiques, Servlinks communication, de lui fournir une soumission appropriée au nouveau bâtiment et à ses utilisations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'achat et

d'installation d'un commutateur 48 ports et de deux points d'accès sans fil dans le nouveau centre communautaire, à la firme Servlinks communication, pour un montant de 1 018,85 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission no. SO-013584. La somme sera prélevée à même les commandites reçues.

17.12.330

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

17.12.331

MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU NOUVEAU RÉSERVOIR

ATTENDU QUE l'entrepreneur a proposé de mettre en place une conduite de contournement d'aqueduc entre la sortie des puits et la sortie du nouveau réservoir ;

ATTENDU QUE cette nouvelle conduite permettra de contourner le nouveau réservoir en cas de besoin et de distribuer l'eau directement dans le réseau à partir des puits ;

ATTENDU QUE cette nouvelle conduite facilitera également la mise en route du nouveau réservoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à l'entrepreneur Action-Projex de procéder à la modification du raccordement tel que décrite dans son avenant AV06, pour un montant total de 2 219 \$, plus les taxes applicables.

17.12.332

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

160 \$

Du compte no. 02-70120-493- réceptions et événements (loisirs), au compte no. 02-70120-422- assurances des biens (loisirs)

2 424 \$

Du compte no. 01-21111-000- revenus de taxes, au compte no. 23-02130-726 – ameublement et équipement de bureau (administration)

1 710 \$

Du compte no. 01-21111-000- Revenus de taxes, au compte no. 02-13020-452- traitement des données (administration)

4 302 \$

Du compte no. 01-21111-000- revenus de taxes, au compte no. 02-41500-521- entretien et réparation conduites égouts (réseau d'égout)

4 109 \$

Du compte no. 02-32012-521- entretien et réparation chemin-village (voirie-été), au compte no. 02-32012-621- achat pierres et gravier paroisse (voirie-été)

1 535 \$

Du compte no. 02-32028-525- entretien réparation Case (voirie-été), au compte no. 02-33009-525- entretien et réparation Sierra (voirie-hiver)

17.12.333

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE PAR LE CLUB OPTIMISTE POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE NOËL AINSI QUE POUR LA TENUE DU DÎNER D'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Club optimiste de Saint-Épiphanie de louer gratuitement la grande salle pour l'organisation du dîner d'appréciation de la jeunesse qui s'est tenu le vendredi 8 décembre 2017 ainsi que pour l'activité de Noël qui s'est tenue le dimanche 10 décembre 2017.

17.12.334

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE PAR LE CERCLE DES FERMÈRES POIUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Cercle des fermières de Saint-Épiphanie de louer gratuitement la grande salle pour l'organisation du marché de Noël qui s'est tenu le samedi 2 décembre 2017.

17.12.335

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE PAR UN COMITÉ DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU 20 FÉVRIER 2018

ATTENDU QU'un comité de travail qui organise la journée sur le développement social le 20 février 2018 a opté pour tenir cette journée à Saint-Épiphanie et demande donc la gratuité de location de la grande salle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la location gratuite de la grande salle

à ce comité de travail mais de facturer un montant de 25 \$ plus les taxes applicables pour le frais d'entretien.

INCENDIE

17.12.336

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de novembre 2017.

AFFAIRES NOUVELLES

17.12.337

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES AUPRÈS DE SERVLINKS COMMUNICATION

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler sa banque d'heures de soutien technique avec Servlinks communication ;

ATTENDU QUE Servlinks communication a proposé plusieurs types de forfaits (Vip, Or, Argent, Bronze) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver le même service tout en ayant suffisamment d'heures en banque puisque le déménagement a déjà amputé la future banque de 12,5 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité maintienne son lien d'affaires avec Servlinks communication et opte pour le forfait Argent qui inclut une banque d'heures de 50 heures, une vérification quotidienne des sauvegardes, un soutien technique téléphonique en tout temps et un service de vente-conseil, pour un montant total de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

17.12.338

MISE EN COMMUN D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN LOISIR MUNICIPAL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE EN TANT QU'ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane et la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ne sont pas en mesure de retenir des ressources en loisir car elles ne peuvent offrir de postes à temps plein ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane et la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désirent partager une ressource commune en loisir municipal en offrant un poste à temps plein ;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont disposées à offrir 20 h par semaine à la future ressource en loisir et que cela correspond aux besoins des deux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphane accepte de partager une ressource en loisir avec la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et accepte d'être l'organisme responsable du projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, et de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

17.12.339

ACCEPTATION DU MANDAT À TITRE D'ORGANISME DÉSIGNÉ RESPONSABLE POUR LE PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie est mandatée par la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, à titre de responsable pour la demande d'aide financière concernant la mise en commun d'une ressource en loisir municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie avise le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle accepte ce mandat.

17.12.340

NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DE LA FUTURE RESSOURCE EN LOISIR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Renald Côté, maire et Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, sur le comité de sélection de la future ressource en loisir, en collaboration avec les personnes désignées par la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

17.12.341

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie et la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ne sont pas en mesure de retenir des ressources en loisir car elles ne peuvent offrir de postes à temps plein ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie et la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désirent partager une ressource commune en loisir municipal en offrant un poste à temps plein ;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont disposées à offrir 20 h par semaine à la future ressource en loisir et que cela correspond aux besoins des deux municipalités ;

ATTENDU QUE le fonds du Pacte rural appuie des projets de nature inter-municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, demande au fonds du Pacte rural un appui financier de 10 000 \$ (5 000 \$ par municipalité) dans son projet d'embauche d'une ressource en loisir inter-municipal.

17.12.342

DEMANDE AU FONDS D'APPUI DE PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DE LOISIR INTER-MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie et la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ne sont pas en mesure de retenir des ressources en loisir car elles ne peuvent offrir de postes à temps plein ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie et la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désirent partager une ressource commune en loisir municipal en offrant un poste à temps plein ;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont disposées à offrir 20 h par semaine à la future ressource en loisir et que cela correspond aux besoins des deux municipalités ;

ATTENDU QUE le fonds d'appui de Projet éolien communautaire Viger-Denonville

(PECVD) encourage des projets de nature inter-municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphane, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, demande au fonds d'appui de Projet éolien communautaire Viger-Denonville (PECVD) une aide financière de 5 000 \$ par année (soit 2 500 \$ par municipalité) pendant trois ans dans son projet d'embauche d'une ressource en loisir inter-municipal.

17.12.343

DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DE LA SALLE DESJARDINS ET DE LA PATINOIRE PAR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de location gratuite de la salle Desjardins et de la patinoire de la part du Service de garde scolaire de l'école Notre-Dame-du-Sourire, pour le lundi 8 janvier 2018 au matin ;

ATTENDU QUE la période de location demandée se situe en dehors des heures normales de la patinoire ;

ATTENDU QUE la responsable du Service de garde effectuera la surveillance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location de la salle Desjardins et de la patinoire, à la condition d'une surveillance constante de la part de la responsable du Service de garde, pendant toute la durée de la location.

17.12.344

APPUI À LA CANDIDATURE DE MONSIEUR VITAL LABEL POUR LE PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la candidature de monsieur Vital Label pour le prix hommage bénévolat 2017, auprès du Secrétariat à l'action bénévole communautaire et initiatives locales, pour l'ensemble de son implication dans sa communauté.

17.12.345

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 22.

17.12.346

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 42.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier